

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## FRANCE.

Paris, le 15 octobre. — Le roi est allé hier visiter la nouvelle salle des séances de la chambre des députés.

— On a donné hier la circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets de l'Ouest; voici celle qu'il a adressée le même jour, 13 octobre, à tous les préfets :

« Monsieur le préfet, le roi, en m'appelant au ministère de l'intérieur, m'a honoré d'une confiance que je m'efforcerai de justifier. Le soin principal dont il m'a chargé est de veiller à la sûreté intérieure de l'état. Je veux consacrer tous mes efforts au maintien de l'ordre et de la paix publique. Dans cette tâche difficile, le concours qui m'est le plus nécessaire est celui de MM. les préfets des départements : je réclame ce concours, au nom du zèle que je mettrai moi-même à les seconder, au nom de leurs propres devoirs.

« L'esprit qui anime le conseil du roi leur est connu par la circulaire que M. le président du conseil vient d'adresser à toutes les autorités civiles et militaires (P. n<sup>o</sup> 245); c'est le même esprit que je veux apporter dans l'administration qui m'est confiée.

« La France a fait une révolution glorieuse pour venger la violation des lois; ce serait une funeste conséquence, une déplorable faiblesse, que de ne pas assurer le respect au lendemain de cette révolution; ce serait manquer le noble but pour lequel elle a été faite. Hors du règne des lois, il n'y a que le règne des partis, c'est-à-dire, la violence, l'inquisition, la guerre civile.

« C'est à imposer ce joug à tous les partis que nous devons apporter nos soins. Tandis que la masse de la nation se montre paisible, éclairée, et satisfait des institutions qu'elle a conquises, il est des hommes qui, sortis des rangs des amis de la liberté, la comprennent mal, et la feraient dégénérer en anarchie, si on ne résistait à leurs égarements; il en est d'autres qui, dès longtemps contraires contre elle, l'attaquent par des intrigues, par des complots, par la guerre civile, par les plus coupables et les plus odieux moyens. Il faut éclairer les premiers, les contenir, leur opposer la force des lois, s'ils s'en écartent; surveiller les seconds, suivre leurs menées, les frapper enfin, quand ils soulèvent contre l'ordre établi. Nos efforts doivent tendre à prévenir les erreurs des uns, à déjouer les trames des autres; mais nous devons finir par réprimer tous, quels qu'ils soient, avec une ferme énergie, quand ils osent troubler le repos public. Le gouvernement du roi doit être exempt de tout esprit de haine et de vengeance; mais il ne doit souffrir d'aucun parti la violation des lois; il doit à la France l'ordre public qu'il a promis en même temps que la liberté.

« Faites en sorte, M. le préfet, que par votre esprit modéré et conciliateur, mais aussi par votre impartiale justice, le gouvernement du roi apparaisse, telle qu'il doit, tel qu'il veut être, c'est-à-dire, animé de bienveillance et de force.

« Je surveillerai vos efforts, je les signalerai au roi avec empressement, tout comme je lui signalerai avec regret, mais avec franchise, la moindre faiblesse dans l'accomplissement des devoirs qui vous sont imposés.

« Agréés, M. le préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

« Le ministre secrétaire-d'état de l'intérieur, A. THIERS. »

— Hier les ministres ont décidé en conseil qu'une grande réforme serait faite parmi les préfets et secrétaires-généraux. On aurait décidé qu'il ne fal-

lait pas destituer les fonctionnaires carlistes, mais qu'il fallait leur faire donner leur démission.

— Six des légions de la garde nationale de Paris ont fait hier l'exercice à feu au Champ-de-Mars. Les manœuvres ont eu lieu avec précision. On a compté qu'il y avait de 5 à 6000 hommes sous les armes. Les bataillons ne sont rentrés que vers midi ou une heure dans leurs quartiers respectifs. Ils s'étaient rassemblés à 7 heures du matin.

La deuxième légion s'est distinguée, et dans cette légion, les troisième et quatrième bataillons se sont fait remarquer.

— Le *Moniteur* publiait hier un tableau comparatif du produit des impôts indirectes pendant les neuf premiers mois des années 1832 et 1830, 1832 et 1831.

L'abaissement du tarif des boissons, à partir du premier janvier 1831, a dû réduire les recettes, comparativement à 1830, d'une somme totale évaluée à 32,048,000 francs; qui présente sur les neuf premiers mois une diminution de 24,300,000 francs. La diminution indépendante de cette clause spéciale n'est donc plus que de 3,918,000 fr., et si l'on compare ce chiffre à celui du produit en 1832, on trouvera pour cette année une augmentation de francs 22,122,000.

— *Renaissance du travail.* C'est avec un sincère plaisir que nous signalons un fait incontestable; c'est la reprise des affaires non-seulement à Paris, mais dans presque tous les départements. Il y a maintenant dans notre capitale peu d'ouvriers qui se trouvent sans travail. Dans certaines parties, on a même augmenté le salaire des ouvriers. Les ouvriers en façons pour ciselures qui étaient restés pendant long-temps sans occupation, ont tant d'ouvrages maintenant que leurs journées ont été doublées depuis environ trois semaines. On a vu aussi que depuis quelques temps les corporations d'ouvriers de différents métiers ont forcé les fabriques à augmenter leurs salaires. Un certain nombre de manufacturiers n'ont pas attendu les réclamations de leurs ouvriers pour les augmenter.

Cette circonstance est de nature à faire espérer que la classe ouvrière sera moins malheureuse cet hiver que les hivers précédents, et que par conséquent nous ne serons pas à chaque instant inquiétés par les émeutes, puisque les ouvriers pourrout se procurer du pain qui d'ailleurs est à meilleur marché qu'il ne l'avait été depuis bien long-temps ?

## AFFAIRE BELGE.

Le *Courrier français*, journal de l'opposition, suppose qu'un des premiers soins de M. de Broglie aura été de transmettre à lord Grey les intentions de ses collègues et les siennes sur l'affaire belge; mais elles n'auront pu parvenir au plus tôt que le 13, quelque diligence qu'il ait mise. Ce qui donne lieu de croire à son empressement dans cette circonstance, c'est que dans des conversations particulières avec les ambassadeurs des autres puissances, il a déjà dit on, abordé cette question. Il a représenté, à ce qu'on rapporte, combien l'administration actuelle avait été appelée au pouvoir dans des conjonctures difficiles. Elle est poussée malgré elle par l'opinion publique et menacée par les chambres. Paraitre à la session nouvelle sans avoir au moins obtenu la délivrance d'Anvers, c'est perdre sans discussion la majorité, c'est livrer les rênes de l'état aux mains de l'opposition, c'est donner un nouvel aliment à la fièvre révolutionnaire qui dévore le corps social. Personne, ajoute-t-on, ne desire plus que M. le ministre des affaires étrangères le maintien de la paix et la conservation des rapports d'amitié qui ont existé jusqu'ici entre les puissances;

mais personne aussi ne sent mieux la nécessité de faire quelque chose pour satisfaire aux exigences populaires et législatives. Il n'y a et ne peut y avoir dans le gouvernement de Louis-Philippe aucun esprit de conquête, aucune vue d'ambition; il y a seulement obligation commandée par sa position, et cette obligation est si impérieuse, qu'on préférerait presque la guerre à un *statu quo* qui amènerait inévitablement une catastrophe.

— On lit dans le *Globe and Traveller*, reçu aujourd'hui de Londres par voie extraordinaire :

« Des bruits de guerre circulent parmi les torys; mais rien ne justifie leurs espérances, car jamais le maintien de la paix n'a été plus assuré qu'il ne l'est aujourd'hui. L'Angleterre et la France sont déterminées à maintenir la paix; leur volonté et leur intérêt les y obligent. »

— Nous recevons de Londres, en date du 13 courant, une nouvelle d'une haute importance. Le gouvernement anglais a envoyé à la flotte réunie à Spithead, l'ordre de mettre à la voile afin de se rendre immédiatement dans les eaux de l'Escaut pour bloquer les ports de la Hollande, conjointement avec une escadre française. Sir Pulteney-Malcolm, qui était venu à Londres pour prendre les ordres de lord Palmerston, était reparti la veille au soir avec ses instructions pour prendre le commandement de la flotte. Le gouvernement français a dû recevoir hier toutes ces nouvelles par un courrier qui est arrivé de Londres, et il est probable que le télégraphe aura porté à Cherbourg l'ordre de mettre à la voile la flotte française pour aller rejoindre la flotte anglaise.

Il paraît que le cabinet de St. James, attendait avant de se décider, la combinaison définitive du cabinet français, et on aurait tiré parti de l'arrivée des doctrinaires au pouvoir pour faire accélérer la mise à exécution des mesures coercitives.

## NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

On écrit de La Haye, le 15 octobre :

Aujourd'hui, a été ouverte par le roi, conformément à la loi fondamentale, la session ordinaire des états-généraux. A midi, les membres des deux chambres se sont réunis dans la salle des séances de la deuxième chambre.

La séance a été ouverte par M. le comte W. F. Van Reede, qui a d'abord fait lire, par le greffier de la première chambre, l'arrêté royal du 14 octobre, qui le nomme président de cette chambre pour cette séance.

Le président nomme ensuite une commission de 16 membres pour recevoir S. M., au nom de leurs nobles puissances, à l'entrée du palais, l'introduire dans la salle des séances et la reconduire.

À une heure, les ministres et les membres du conseil d'état se réunissent à l'assemblée, et peu après, S. M., accompagnée de leurs altesses royales, le prince d'Orange et le prince Frédéric des Pays-Bas, est introduite avec sa suite dans la salle.

Le roi, après s'être placé sur le trône, a prononcé le discours suivant :

« Nobles et puissans seigneurs, pendant les deux derniers mois de votre session qui vient de se terminer, plus d'une fois s'offrit la perspective fondée qu'à l'ouverture de votre session actuelle, je pourrais annoncer à V. N. P. la fin de l'état pénible où, depuis plus de deux ans, se trouve notre chère patrie, par suite de l'insurrection belge. La modération montrée par la Néerlande septentrionale, et les sacrifices consentis par moi-même, au lieu de conduire à un arrangement raisonnable, n'ont fait qu'élever plus haut les prétentions qu'on nous op-

pose. Votre assemblée pourra se convaincre par les communications qui vont vous être faites de ma part, sur l'état des négociations, que la condescendance, dont il est fait preuve de notre part, a atteint les dernières bornes compatibles avec l'existence, l'honneur et l'indépendance du pays.

» Cependant, il m'est agréable de pouvoir donner à V. N. P. l'assurance que je reçois des puissances étrangères des témoignages multipliés d'intérêt (*deelneming*.)

» Il ne m'est pas moins agréable, dans cette situation des affaires, de pouvoir assurer votre assemblée, que mes moyens de défense ont été portés sur toute l'étendue des frontières sur un pied satisfaisant, et que l'état des armées de terre et de mer, dont l'habileté et la discipline, aussi bien que le courage et la constance, méritent les plus grands éloges, répond pleinement aux soins qui lui sont donnés sans interruption.

» Si, contre toute attente, les intérêts de la patrie exigeaient un déploiement de forces encore plus considérables, ce qu'il faut pour atteindre ce but a été préparé par moi, avec une entière confiance dans les sentimens de la nation.

» Les autorités provinciales et communales ont de nouveau cette année exécuté les travaux concernant l'inscription et les levées de la milice nationale et de la *schuttery*, avec ordre, sagesse et les meilleurs résultats. Les hommes appelés au service montrent la plus grande ardeur à se rallier à leurs frères d'armes. Tous rivalisent avec notre armée active, à remplir fidèlement leur devoir.

» Le sort des familles des défenseurs de la patrie est assuré avec générosité, et le service militaire est encouragé par les dons abondans des habitans.

» Malgré les armemens extraordinaires, nos colonies sont pourvues des vaisseaux et des troupes nécessaires, et une protection suffisante est accordée à notre commerce et à nos pêcheries.

» Dans nos possessions d'outre-mer règne toute la tranquillité qu'on peut désirer.

» L'administration moins dispendieuse qu'on est parvenu à établir dans les Indes orientales, et l'extension plus grande qu'on y a donnée à l'agriculture autorisent l'espoir que nos possessions des Indes orientales ouvriront par la suite une source encore plus abondante au commerce et à la prospérité.

» L'administration des Indes orientales a aussi été organisée avec plus d'unité et de simplicité; l'économie qui en résulte pourra d'abord servir à alléger les difficultés qui y pèsent sur l'industrie, et dont la diminution ultérieure sera, autant que possible, le sujet de mon attention.

» Quant à notre commerce et à notre navigation, on y remarque plutôt une activité croissante qu'une marche rétrograde. Entravés par la force des circonstances dans telle ou telle direction, ils se sont, grâce à l'habileté de nos négocians et de nos armateurs, étendus considérablement par des voies nouvelles; nous occuperons ainsi toujours, parmi les peuples commerçans, la place qui nous appartient, et que, quoique la mauvaise foi et la violence puissent tenter de nous enlever, je désire assurer aussi pour l'avenir à mes sujets bien aimés.

» L'agriculture a été bénie par une année d'abondance, et d'autres branches d'industrie ont aussi joui d'un degré de bien-être qui, au milieu des calamités qui frappent la patrie, mérite de notre part une attention reconnaissante.

» Dans toutes les branches du gouvernement intérieur, il existe une marche régulière; les différentes administrations s'acquittent de leurs devoirs avec ordre et exactitude.

» L'état de nos ouvrages hydrauliques est satisfaisant, et nous n'avons à cet égard aucun malheur particulier à déplorer.

» Les arts et les sciences fleurissent, quelle que soit nécessairement sur eux l'influence des circonstances du temps. L'enseignement, auquel toutes les classes des habitans doivent cet amour de la vraie liberté et des lumières qui distingue si éminemment la vieille Néerlande, conserve son état et sa gloire.

» La maladie destructive qui a ravagé presque toute l'Europe, et dont, il y a quelques mois seulement, nous étions encore préservés, a enfin en-

vahi aussi ce royaume. Comparativement à d'autres pays, le nombre de ceux qui en ont été atteints, comme de ceux qui y ont succombé, n'offre pas de résultat défavorable. Les mesures générales, provinciales et locales, concertées et exécutées avec sagesse et appuyées par le zèle des hommes de l'art, concourent autant que possible à combattre ou à affaiblir le mal, et offrent l'encourageante perspective qu'avec l'aide de la bénédiction divine, le fléau s'éloignera bientôt de nous.

» Un grand nombre de points de la législation occuperont de nouveau l'attention de votre assemblée.

» Plusieurs projets tendant à modifier le code civil sont déjà prêts à être présentés à V. N. P.; je nourris même l'espoir que tout le code civil pourra être achevé dans cette session.

» Continuant à marcher dans la route déjà tracée, je soumettrai avant peu aux délibérations de V. N. P. le budget des besoins de l'état, ainsi que les moyens qui ont paru les plus propres à y faire face.

» Pour les dépenses extraordinaires, qui peuvent être la suite d'une longue durée des circonstances actuelles, je désire appliquer de nouveau le moyen qui, approuvé précédemment par V. N. S., a été si favorablement accueilli par les intéressés, que la nécessité d'emprunts non volontaires eut bientôt disparu, que le crédit public se consolida de plus en plus, et que le trésor, administré avec ordre et économie, est toujours resté à même de pourvoir régulièrement à toutes les dépenses.

» Cependant les charges qu'il faut continuer à imposer à la nation sont pesantes. L'avenir est encore sombre.

» Mais les sentimens d'honneur et de patriotisme qui animent avec un si touchant accord tous les habitans, leur font supporter ces charges sans regret, et apporter avec enthousiasme leurs offrandes pour le maintien et la défense de leur existence nationale.

» Ces sentimens peuvent nous tranquilliser, N. et P. S. Un peuple qui, se souvenant de la gloire de ses pères, se distingue si honorablement aujourd'hui par son attachement à la loi et à l'ordre, a droit au respect de l'étranger. C'est dans l'unanimité de ces sentimens et dans la justice de notre cause, que nous trouvons le plus puissant appui pour défendre tous ensemble les droits de l'état, comme nous y puisons l'espoir le plus fondé que, soutenus par une entière confiance dans celui qui régit ce monde, nous pourrions un jour faire cueillir à nos compatriotes le fruit de la plus noble persévérance.

## BELGIQUE.

Bruxelles, le 17 octobre. — Le bataillon du 100<sup>e</sup>, après avoir été inspecté par le roi, hier matin, est parti de cette ville pour Liège: un bataillon du 3<sup>e</sup> est arrivé dans la journée. Le général l'Olivier, accompagné du colonel du régiment est allé recevoir ce bataillon qui, musique en tête, s'est rangé en bataille sur le boulevard du régent, où le roi accompagné du général Evain, est venu le passer en revue; ces troupes ont ensuite défilé devant S. M.

— M. Buzen est venu hier à Bruxelles. Après avoir conféré avec le ministre de la guerre il est reparti pour Anvers à 4 heures.

— L'Union annonçait hier que le camp de Diest venait d'être levé et que les troupes se rapprochaient de la frontière. Nous apprenons que ce camp ne sera levé que le 20 courant.

— M. le général de brigade de Nypels, récemment nommé chef de la division du personnel au ministère de la guerre est gravement indisposé. Il est, dit-on, menacé de perdre la vue.

— Avant-hier, a eu lieu la reprise des cours des études académiques à l'université de Louvain, que M. l'administrateur-général de l'instruction publique. Les broussart a honorée de sa présence; il était accompagné des professeurs Baron et Siron. M. de Coster, professeur de droit, a été nommé recteur. M. Hensmans est continué dans ses fonctions de secrétaire du sénat académique. M. Jacmart, recteur sortant, a prononcé un discours qui a été vivement applaudi.

— M. Nicolas de Longrée, inspecteur d'arrondissement dans l'administration des finances, est nommé commissaire de district et de milice à Liège.

— La cour de cassation, s'étant réunie hier en assemblée générale, s'est occupée de divers objets d'ordre et de service intérieurs.

Elle a arrêté la composition des chambres comme suit :

1 <sup>re</sup> chambre.	2 <sup>e</sup> chambre.
Président : MM. de Sauvage.	Président : MM. Van Meenen
Conseillers : Bourgeois	Conseillers : Marcq
» Destouvelles.	» de Favent.
» de Gucheneere.	» Peteau.
» Garnier.	» Deswete.
» Leclercq.	» Joly.
» Petit-Jean.	» Lefèvre.
» Taintenier.	» bar. de Raan.
» Wurth.	» Serrys.

La cour a aussi procédé à la nomination de deux commis-greffiers. Le résultat du scrutin a appelé à ces fonctions MM. Adan, ancien commis-greffier à la cour supérieure de Bruxelles, et de Brandner, avocat à la même cour.

LIÈGE, LE 18 OCTOBRE.

On écrit d'Anvers, le 17 octobre :

» Un bateau chargé de troupes est arrivé hier à la citadelle.

» Une partie des mineurs qui étaient arrivés dimanche passé sont partis pour Merxem.

— Le *Courrier* annonce que le choléra a entièrement cessé dans tous les hôpitaux militaires de la Belgique.

— On lit dans l'*Éclair* :

» Un officier du premier bataillon de la garde civique de Namur nous écrit de Hasselt, le 14 octobre :

» Notre 5<sup>e</sup> bataillon, commandé par le major Mauclet, est arrivé hier venant de Luxembourg. Le 3<sup>e</sup> est parti ce matin pour Bilsen et Diepenbeek, où il sera relevé le 16 par des troupes du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs à pied.

» Par décision ministérielle du 12 de ce mois, notre légion ne fait plus partie de la 1<sup>re</sup> division, mais passe sous les ordres immédiats de M. le colonel commandant militaire de la province de Limbourg.

— On écrit de Bruges, 15 octobre :

» Demain, le bataillon de garde civique de Nieuport arrivera en cette ville, et ira relever le lendemain au Hazegras le bataillon de gardes civiques de Bruxelles, lequel, avec l'autre bataillon de la même ville en garnison ici, partira jeudi pour Eecloo, et de là pour Everghem, où il sera cantonné.

— On écrit dans l'*Echo du Nord* :

» Les mouvemens militaires continuent autour de nous et semblent prendre un aspect plus décidé. Hier matin, les ambulances de la 1<sup>re</sup> division d'infanterie sont parties de Lille pour le grand quartier-général; dans l'après-midi, le 5<sup>e</sup> régiment de ligne a fait une promenade militaire sur la route de Dinkerque, et le 8<sup>e</sup> a manœuvré sur le Champ-de-Mars. M. le général Sébastiani commandait les manœuvres. La tenue des troupes est admirable, le soldat est plein d'ardeur; mais il s'indigne de ne pas être forcé dans lequel on le tient depuis douze jours. Sur toute la ligne, il n'y a qu'un cri : en avant !

— Un crime dont on ignore encore le motif vient d'attrister la ville de Nivelles. Le sieur B... a assassiné son beau-frère, en lui portant trois coups de poignard, dont le dernier paraît seul avoir été mortel. Le premier coup n'avait porté que sur la main, le second près de l'œil, le troisième a pénétré entre les côtes. La victime a été transportée à l'hôpital dans un état désespéré. Le coupable est entre les mains de la justice.

— Le brave officier Rucki, aide-de-camp du général Dwernicki, blessé à la bataille de Boreme, se fiant à l'amnistie, a quitté la Galicie pour rejoindre sa mère en Volhynie, les cosaques l'ont arrêté sur-le-champ, et on l'a amené dans l'intérieur de la Russie, où il servira comme simple soldat.

— On mande de Dresde, 29 septembre :

La publication de la dernière bulle du pape produisit en Pologne une impression tout-à-fait contraire aux vœux de ceux qui l'avaient promulguée. Les hommes éclairés l'ont reçue avec mépris, et les paysans ont assez l'esprit naturel pour juger que les baskirs et les calmouks ne sont pas envoyés de Dieu pour leur bonheur. Il est probable que les agens russes eux-mêmes s'aperçurent de la nullité de cette lettre du saint-père : car dans beaucoup de localités ils s'abstinrent de la publier.

— On se souvient de la discussion qui eut lieu, il y a quelque temps, entre M. Saunier et le général Lafayette, au sujet des frais de l'administration publique dans les États-Unis. Le premier soutenait que cette administration coûtait plus que celle de la France. M. Lafayette, au contraire, assurait que le gouvernement des États-Unis occasionnait très-peu de frais à la nation. Il paraît que le gouvernement américain a pris cette affaire à cœur, et, pour fournir des documens incontestables à ce sujet, le secrétaire-d'état, M. Livingston, a adressé aux autorités publiques des divers états de la confédération une circulaire pour les inviter à répondre à une série de questions qui concernent le montant des taxes, la répartition des impôts, les frais d'entretiens des pauvres, le prix de la journée d'ouvriers, etc. Le secrétaire-d'état fait remarquer dans sa circulaire que la solution de ces questions doit intéresser non seulement la république, mais aussi tous les états qui sont acquis pour le système représentatif.

— Un riche banquier de Francfort vient d'acheter des terres appartenant au territoire de cette ville : ayant voulu les faire inscrire sous son nom, il a essayé un refus, à cause de sa religion. D'après les lois actuelles, les Israélites de Francfort peuvent acquérir une maison dans la ville, et un jardin ou une maison de campagne près des barrières, mais point de terres attenantes aux villages des environs. Le banquier s'est pourvu en appel, et il a déclaré publiquement qu'il ne prêterait pas un seul kreutzer à aucun gouvernement d'Allemagne avant d'avoir gagné son procès. S'il le gagne, il achètera probablement tout le territoire de Francfort.

— Au dire de quelques journaux français, ordinairement bien informés, M. de Broglie, actuellement ministre des affaires étrangères, semble vouloir suivre une ligne de conduite opposée à celle de son prédécesseur M. Sebastiani. On parle même d'une note énergique que cet homme d'état avait adressée à la conférence pour hâter la conclusion de nos affaires et ce qui donne du poids à cette assertion, c'est le départ, d'abord contredit, mais confirmé ensuite de l'ambassadeur hollandais, et l'unanimité des journaux anglais sur l'adoption des mesures proposées à ramener le roi Guillaume à la raison, que ainsi s'exprime l'un d'entre eux ; l'agglomération de nos troupes sur l'extrême frontière et le déplacement du quartier-général de l'armée, actuellement établi à Louvain, viennent encore corroborer ces dires.

Cependant la tranquillité de la Hollande qui ne paraît guère s'ébranler du changement de ministère de France, le ton pacifique du discours prononcé par le ministre de l'intérieur de ce pays à l'occasion de la clôture de la session des états-généraux ; la confiance dans une solution pacifique et exclusivement favorable à la Hollande qui perce à travers l'expression même de tristes pressentimens d'un avenir dont on ne saurait calculer les chances ; tout cela, jette quelques doutes sur la nature des dernières résolutions du cabinet français et sur la réalité des dispositions guerrières de la conférence.

Il serait tems cependant que l'on sut à quoi l'on tenait, et pour rassurer les esprits inquiets, l'engagement qui s'est infiltré dans les masses, il se tenait imperturbable silence.

L'hiver approche à grands pas. Les inquiétudes de commerce et de l'industrie, qui avaient droit de prépondérance sur une prochaine vivification ; qui ont rassuré la bouche même du monarque des assurances consolatrices, se prolongent et redoublent d'intensité. Les besoins de la classe indigente ne tarderont pas à s'accroître de toutes les priva-

tions auxquelles l'été l'avait rendue momentanément insensible. Il ne suffit pas que la récolte ait été abondante, que le pain se vende à un prix raisonnable, il faut encore, il faut avant tout que le pauvre puisse se procurer du pain. Or, le travail seul peut lui en fournir les moyens, et ce travail il ne l'obtiendra que par la réouverture des débouchés que la révolution a fermés, ou par la création de débouchés équivalens ; jusqu'ici, la population ouvrière a bien trouvé de quoi occuper ses bras ; mais un grand nombre de branches d'industrie sont à la veille d'être frappées de stagnation par les rigueurs de la saison. C'est là ce qu'il ne faut pas perdre de vue. Car l'imprévoyance du gouvernement pourrait ici gravement compromettre la tranquillité publique.

L'hiver approche, et la saison des opérations militaires s'en va. Une pointe sur Bois-le-Duc ou Bréda sera bientôt impossible. Le débordement des eaux nous interdira, mieux que toutes les fortifications artificielles dont la Hollande est ceinte, à l'approche de ce pays de marais. Le siège de Maestricht ne semble pas entrer dans les plans de notre stratégie. Un blocus ne servirait plus à rien. On a accordé à la garnison de Dobbels la facilité de s'approvisionner aussi largement que possible. Ce n'est point par famine qu'on prendra Maestricht.

L'hiver approche, et le soldat qui avait souri, jusqu'aujourd'hui, à l'idée d'une invasion prochaine, d'une bataille où il eut pu laver, dans le sang ennemi, les affronts du mois d'août, murmure en voyant ses illusions dissiper et ses espérances s'évanouir. La vie maussade et démoralisante des garnisons lui est à charge et malgré les efforts que l'on a fait pour y substituer la vie plus militaire, plus active des camps, il éprouve sous sa tente même d'indéfinissables dégoûts.

L'hiver approche, et les millions votés pour l'entretien de l'armée, sont prêts d'être absorbés ; et rien ne nous autorise à croire que nos représentans consentiront à de nouvelles allocations, si d'ici au jour de leur réunion, le ministère ne se trouve pas en mesure de leur prouver, par des faits positifs, que notre sort s'est amélioré.

Que le gouvernement ne perde point ces considérations de vue et surtout qu'il ne se fie pas aux démonstrations belliqueuses de nos voisins car le blocus des côtes de la Hollande par une flotte anglaise et française ne nous paraît pas encore définitivement résolu.

#### ARTICLE DU TIMES.

Voici le texte de l'article du *Times*, dont nous avons donné hier un extrait :

« L'extrémité que le gouvernement britannique s'est si long-temps montrée désireux d'éloigner est enfin arrivée, et les mesures qu'il avait montrées tant de répugnance à employer vont l'être maintenant. Le roi de Hollande a prouvé par sa conduite récente qu'il était résolu de ne faire la paix avec la Belgique à aucune condition, qu'il était déterminé à brouiller l'Europe, s'il lui était possible, pour satisfaire son ambition égoïste en reconquérant la Belgique, et que plutôt que de se départir de ses projets hostiles et opiniâtres, il était prêt à défier tous ses alliés.

On a trop long-temps respecté ses caprices, et les amis de la paix ne peuvent plus tergiverser. Une flotte anglaise et française doit donc avec le plein consentement des alliés se diriger sur les côtes de la Hollande, bloquer ses ports et ramener le roi Guillaume à la raison.

En parlant de la répugnance du cabinet anglais à prendre cette détermination, tant qu'il ne lui a pas été prouvé qu'il y avait nécessité absolue, et de sa résolution d'agir avec vigueur et promptitude, depuis que cette nécessité lui est démontrée, nous ne devons point oublier de parler, et nous le faisons avec la plus grande satisfaction, de la confiance que le roi avait d'abord placée dans les dispositions pacifiques de son cabinet et de la promptitude avec laquelle il a consenti à ce qu'on employât la force nationale dont il connaît si bien l'efficacité.

« Je vois clairement, aurait dit, S. M., lorsque la résolution du cabinet lui fut soumise, je vois clairement qu'il n'y a point d'autres moyens. Cela doit donc se faire. » Par ce langage, exprimant à la fois ses regrets touchant l'opiniâtreté du

roi de Hollande et sa fermeté à maintenir l'honneur nationale, S. M. s'est acquise de nouveaux droits à notre respect et à notre reconnaissance.

Nous sommes charmés, d'être ainsi à même d'assurer à la nation, que l'absurde résistance que le roi de Hollande a témoignée pendant les 18 derniers mois pour tout arrangement raisonnable, est à la veille de finir par la soumission ou d'être vaincue par la force. Nous avons annoncé le fait si fréquemment que nous sommes presque honteux de répéter de nouveau, que S. M. hollandaise n'a montré aucun désir de faire la paix à aucune condition, et qu'il a sans cesse cherché à profiter de ce que le hasard lui offrait pour subjuguier de nouveau la Belgique. Tout le monde est convaincu de cette vérité, et la conférence de Londres plus que personne. De là vient que cette dernière, pour faire cesser un entêtement dangereux, est résolue à faire exécuter le traité de novembre 1831, avec ses récentes modifications, afin que la paix de l'Europe ne soit pas plus long-temps menacée par l'un de ses plus faibles états.

Il n'est pas nécessaire de dire les moyens de forcer l'exécution du traité ; mais comme le roi de Hollande s'est long-temps flatté (et les torys de ce pays ont toujours aussi affecté de le croire), que les trois puissances absolues de la conférence protesteraient contre l'emploi de la force ; il est inutile de dire, que, non-seulement la Prusse et l'Autriche, mais aussi la Russie, consentent pleinement à cet arrangement.

M. Tielemans vient d'adresser le circulaire suivante aux fonctionnaires de l'ordre administratif de la province de Liège :

Messieurs, le gouvernement vient de me retirer les fonctions de gouverneur que je remplissais dans la province de Liège.

Tout en prenant cette mesure, il a bien voulu rendre justice à ma conduite ; mais les témoignages de satisfaction qu'il m'a donnés ne m'appartiennent pas exclusivement, et je m'acquiesce d'un dernier devoir en les partageant avec vous comme le fruit de nos efforts communs.

Promptitude et bonne foi dans l'instruction des affaires, impartialité dans les décisions, indépendance au milieu des partis, modération et fermeté en toutes choses, telles sont, messieurs, les qualités qui m'ont paru nécessaires à l'administration, et que j'ai trouvées en vous.

Si j'ai réussi à faire bien, j'en rends grâce à votre coopération, et maintenant, citoyen paisible, je rentre dans la vie privée, riche de l'estime qui, je l'espère, m'y suivra, heureux d'avoir traversé sans haine ni regret un tems d'épreuves et de sacrifices, et toujours prêt à servir mon pays dans les voies de la civilisation.

Liège, le 16 octobre 1832.

F. TIELEMANS.

Les consommateurs privilégiés de l'Angleterre en dehors du Royaume-Uni se composent d'une population de 115 millions, dont, dans une situation analogue à celle de nos Antilles, seulement 900,000.

De ces 115 millions de consommateurs, 112 millions d'habitans de l'Inde ont consommé en 1825, en marchandises nationales, ou étrangères importées par l'Angleterre, 54 millions de francs, soit par tête moins de 50 centimes ; 1,971,000 colons des établissemens anglais dans les deux Amériques, les îles exceptées, ont consommé en marchandises apportées par l'Angleterre 143 millions de francs, soit par tête 63 francs 50 c. ; 9,600 colons, cultivant les denrées coloniales dans les îles et parages appelés spécialement en Angleterre Indes Orientales britanniques, ont consommé 99,960,000 francs, soit par tête, 100 fr. 40 c.

Nota. Dans nos colonies, la consommation individuelle est par tête de 156 fr.

Le commerce de ces colonies donne donc à la France des avantages relativement bien supérieurs à ceux qu'obtient la nation commerçante la plus active et la plus riche dans la même nature d'opération qui lui est, à elle-même, la plus profitable de toutes celles auxquelles cette nation riche et éclairée se livre.

Le montant total des exportations de l'Angleterre dans cette même année s'élevait à

La part afférente à ses colonies à 966,054,000 frs.

Il lui est resté pour être absorbé 258,350,000

par le commerce de concurrence 707,200,000

Ce qui, réparti entre les 860 millions d'habitans, complément présumé du total de la population du globe, donne, par tête, 0 fr. 82 c. 1/4.

La part de la France dans le même commerce n'est que de 51 c.

Un procès très important occupe tout le monde à Rome, surtout les gens du haut parage. Il y a quelques mois, le jeune duc Sforza Cesarini est mort, laissant une veuve, mais sans enfants. Dans son testament, il a ordonné que son nom, ses armes, son titre et ses dignités passeraient au second fils de sa sœur, qui a épousé le duc de Bracciano, fils aîné de feu le banquier duc de Torlonia. Mais tout à coup se présente un jeune peintre inconnu, qui avait porté jusqu'alors le nom de Montani; pour revendiquer le titre de duc de Cesarini. La mère du duc reconnut qu'elle l'avait mis au monde dans son palais pendant la vie du duc, mais elle ajoutait que ce jeune homme était un bâtard, et qu'immédiatement après sa naissance, elle l'avait fait porter dans l'hôpital de San-Spirito, où l'enfant reçoit les enfants naturels. La femme qui l'avait porté à l'hôpital fut obligée de le chercher au bout de deux jours, reçut un traitement mensuel de quelques écus, s'attacha bientôt à l'enfant et s'éleva. Le duc défunt lui alloua un traitement mensuel de dix huit écus, plus tard, la famille voulut transiger avec lui, mais il refusa une fortune considérable. Il veut être duc et débatait. On exige qu'il fournisse la preuve qu'il n'a pas été changé dans l'hôpital; ce qui l'embarrasse beaucoup. Cette affaire cause un grand scandale, elle n'est pas encore décidée. Mais quel que soit le résultat, quelle tâche pour la famille!

#### SOCIÉTÉ DE DROIT.

C'est par erreur qu'il a été annoncé que la société reprendrait ses séances samedi prochain. Aux termes de l'article 89 du règlement, la première réunion n'aura lieu que le 27 courant, premier samedi qui suivra la rentrée de la cour d'appel, fixée au 22.

#### VILLE DE LIÈGE. — Foire d'Automne.

Les bourgmestre et échevins informent le public que la foire d'automne sera ouverte à Liège, vendredi 2 novembre prochain, sur l'emplacement dit la Batte, et qu'elle durera jusqu'au vendredi suivant, 9 du même mois.

Les marchands patentés qui voudront y étaler, doivent se faire inscrire au bureau central de police à l'hôtel de ville, où on leur désignera les places qu'ils peuvent occuper sans gêner la liberté de la voie publique.

Les loteries et tous les jeux de hasard quelconques sont interdits.

L'artiste vétérinaire visitera les chevaux et les bestiaux exposés en vente, et il est chargé d'exécuter les dispositions prescrites, s'il en reconnaissait qui fussent atteints de maladie. A l'hôtel de ville, le 12 octobre 1832.

Le bourgmestre, Louis JAMME.

Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 16 octobre.

Naisances: 3 garçons, 5 filles.

Décès: 4 fille.

Du 17. — Naisances: 1 garçon, 2 filles.

Mariages 7, savoir: Entre Jean Hubert Wathélet, tailleur, devant Saint-Thomas, et Marie Catherine Detrixhe, couturière, même rue — Henri Gibon, armurier, rue Tête de Bœuf, veuf de Marie Elisabeth Reger, et Marie Gertrude Gillot, ménagère, même domicile. — Vincent Degueldre, journalier, rue en Béche, et Marie Françoise Jeniaux, journalière, même rue. — Louis Lenalle, armurier, rue Pierreuse, et Appolline Etienne, journalière, même domicile. — Dieudonné Michel Defossé, armurier, Saint-Severin, et Marie Catherine Marguerite Hettinger, cuisinière, quai d'Avroy. — Jules Boily, commis voyageur, à Tours (en France), et Marie Françoise Antoinette Rassenfosse, négociante, rue Féronstrée. — Philippe Lhonnoux, armurier, faubourg Saint Gilles, veuf de Marie Barbe d'Or, et Marguerite Drion, même faubourg.

Décès: 4 garçons, 2 filles, 4 hommes, 1 femme, savoir: Joseph Gérard, âgé de 83 ans, journalier, rue grande Béche, époux de Marie Joseph Rovenne. — Henri Masset, âgé de 68 ans, scieur de long, faubourg Sainte-Marguerite, célibataire. — Hubert Jardon, âgé de 60 ans, colporteur, derrière Sainte-Catherine, célibataire. — Jean Joseph Quintin, âgé de 52 ans, portefaix, rue de la Rose, époux de Gertrude Bailly. — Marie Thérèse Genissennes, âgée de 43 ans, journalière, rue des Mineurs, veuve en 2<sup>e</sup> nocés de Joseph Renard.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Les personnes qui pourraient avoir des prétentions à charge de la succession de M. le chanoine de BEMY, sont priées de remettre de suite leurs titres de créances à M. DECHAMPS, cloué St-Jean-en-Isle. 625

#### FÊTE A JUPILLE.

J. G. FÊTU a l'honneur de prévenir le public qu'ayant à sa disposition la grande salle de M. GAILLARD qu'occupait autrefois M. ROLAND, il donnera dimanche prochain BAL à 5 heures, et lundi CONCERT à 4 heures, suivi d'un BAL. Prix d'entrée par cavalier, 25 cents. 622

Où DEMANDE des OUVRIÈRES en modes et en lingeries, n° 11, Pont-d'Ile. 221

Des ouvrières en MODES peuvent se présenter Pont d'Ile, n° 2.

HUITRES anglaises, 1<sup>re</sup> qualité, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont, au petit Pavillon Anglais, n° 320. 539

SAURETS pleins, chez Andrien, Souverain-Pont, n° 320.

Huitres angl., Anchois nouv., chez TART, derr. l'H tel-de-Villa

PERET, rue Ste-Ursule a reçu des nouveaux Sorets pleins, id. Stocfis, id. Anchois, id. Morue et Huitres anglaise. 632

Charles et Anguste GAULARD, père et fils, FONDEURS de CLOCHES, établis à Hermalle sous Huy, province de Liège, et à Bastogne en Ardenne, ont l'honneur d'offrir leurs services. Ils fondent des neuves et refondent les vieilles cloches à telle dimension qu'on désire, garantissent leurs ouvrages tant pour le ton que pour la durée, et donnent toute facilité pour le paiement. 604

#### Belle VENTE d'arbuste, plante de pleine terre et d'orangerie.

Qui aura lieu jeudi 25 octobre, à 2 heures de relevée, à la salle de vente de A. DUVIVIER, rue Velbruck, consistant en 50 espèces de camélias nouveaux et rares, tels que le prési éclips, le punctata et le alphiustonii, 12 espèces magnolia, tels que le alexandria striata et le santlangiana, 5 espèces azalea indica, 14 espèces azalea de pleine terre, 9 espèces calcalaria, tels que le tricolore et alexandria, 12 espèces oleander à fleurs doubles, pivoine en arbre, pivonnier du japon rhododendrum arboreum et autres, oignons d-jacinthes, narcisse, jonquilles doubles, duc de tholle et auc tres oignons et plantes de pleine terre, trop long à détailler. En cas de mauvais temps la vente aura lieu à l'intérieur. 603

Où CHERCHE un ÉLÈVE en pharmacie. S'adresser rue Vinave-d'Ile, n° 617. 646

Huit mille FLORINS des P.-B. à PLACER à 5 p. o/o sur bonne hypothèque. S'adresser place St. Denis, n° 638 à Liège.

#### VENTE de chênes, hêtres, bois blancs, frênes et peupliers d'Italie.

Lundi, 19 novembre 1832, à neuf heures du matin, on vendra aux enchères, à Neerepen, dans les bois de M. le baron de Rosen Fontbaré, à 2 1/2 milles de Tongres, et 1/2 mille de la chaussée de Tongres à Hasselt, de chênes et autres ci-dessus d'une beauté rare par leur grosseur et élévation; il y aura en tout genre pour satisfaire aux amateurs, on vendra aux pieds des arbres, à long crédit, sous caution connue du notaire VANDENBOSCH. S'adresser au château de Neerepen pour tous renseignements. 645

Le directeur de la 3<sup>e</sup> direction d'artillerie, prévient le public qu'il mettra en ADJUDICATION, le 25 de ce mois, à Bruxelles, la Fourniture de différents Objets d'artillerie, tels que Manches de pelles et de divers Outils. Croix en fer blanc, Crochets et Hausses en cuivre, Sandales, Papier à cartouches d'infanterie, Paniers à mortiers à boulets, etc. Le cahier des charges ainsi que les modèles sont déposés chez le garde d'artillerie à Bruxelles. Le cahier des charges est aussi déposé à Liège, chez le garde d'artillerie JOBERT, ainsi que les modèles du papier et de quelques autres objets. S'il y a avantage pour l'état, la fourniture sera subdivisée. 639

#### VENTE SUR SAISIE.

On rappelle que l'adjudication définitive des immeubles saisis sur les sieurs François Jean et Mathieu Lovinfosse, marchands de bois domiciliés à Beaufays, aura lieu à l'audience des criées du tribunal de 1<sup>re</sup> instance séant à Liège, lundi prochain, vingt deux octobre 1832, aux 10 heures du matin

Lundi, 5 novembre 1832, deux heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège, en son étude, rue d'Amay, à la VENTE aux enchères d'une belle PROPRIÉTÉ, située à St-Maure, quartier du Sud de la ville de Liège, connue sous la dénomination de maison de St-Maure. Cette propriété se compose d'une jolie maison, d'une église en dépendant, de jardin, bosquets et terre d'une contenance de un bonnier environ, elle était occupée en dernier lieu par feu M. le chanoine Bomy. S'adresser à M<sup>e</sup> RENOZ, notaire, rue d'Amay, n° 653

A VENDRE de rencontre un Assortiment de MÉCANIQUE à FILER le COTON. S'adresser au n° 648, rue St-Denis.

Où CHERCHE une FILLE d'ouvrage munie de bons certificats, n° 780; faubourg Hocheporte. 597

#### PLACE DE LIÈGE.

Ensuite d'une autorisation du ministre-directeur de la guerre en date du 14 octobre courant, 4<sup>e</sup> division, n° 4023, il sera procédé à l'hôpital militaire de cette ville, par soumissions cachetées et sur timbre, qui devront être déposées dans la journée du 31 présent mois, audit hôpital, dans une boîte fermant à clefs et destinée à cet effet, des objets ci-après désignés; savoir:

- Art. 1<sup>er</sup>. Pour la viande, dont la durée de la fourniture est fixée pour cette fois à six mois seulement (du 4<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1833.)
  - Id. 2<sup>o</sup> Pour le pain blanc et le pain de munition.
  - Id. 3<sup>o</sup> Pour l'orge moulu et le riz.
  - Id. 4<sup>o</sup> Pour les pommes de terre et les carottes.
  - Id. 5<sup>o</sup> Pour le beurre, l'huile à brûler, les chandelles, le sel et le vinaigre de bière.
  - Id. 6<sup>o</sup> Pour le charbon de terre.
- Les cahiers des charges et conditions sont déposés chez le soussigné, colonel, commandant de la place, rue des Clémentines, n° 673, où on pourra en prendre connaissance. BOUCHER. 644

Le jeudi, 25 octobre courant, à deux heures de relevée, en la demeure à Soumagne du sieur Vincent Lamarche, il sera procédé pardevant M. le juge de paix du canton de Fléron, par le ministère de M<sup>e</sup> LEGRAND, notaire, à la VENTE aux enchères publiques de la propriété BOUSSON, située aux Xhawirs, communes de Xhendellesses et de Soumagne, se composant de bâtiments d'habitation et d'exposition, jardin légumier et de six pièces de fonds en veiger et pré, formant un ensemble d'environ 413 perches, y compris tous autres petites maisons construites sur la même propriété, tenant à M. Dubois, à M. Lejeune et autres.

On peut prendre connaissance des conditions chez ledit notaire, à Soumagne. Si cette vente n'a pas lieu, il sera de suite, et le même jour, procédé à la LOCATION aux enchères, pour 3 ans, de la ferme sus-désignée. 633

#### TERRE A VENDRE.

Le 26 octobre 1832, à une heure de relevée, chez le sieur Wesmael, cabaretier, à Bas-Olia, près de Huy, les époux Damsin, feront VENDRE à l'enchère par le ministère de M<sup>e</sup> LOUMAYE, notaire, 2 bonniers terre labourable s'en lieu nommé Thier de Java, commune de Bas-Olia, à portée de la Meuse. S'adresser audit notaire pour tous renseignements. 613

#### COMMERCE.

Bourse de Paris, du 15 oct. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 96 fr. 40 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 100 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 68 fr. 40 c. — Actions de la banque, 1670 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 84 fr. 25 c. — Emprunt romain d'Espagne 4830, 79 0/0. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00 c. — Emprunt rom. 84 1/4. — Emprunt Belge 77 7/8.

Bourse d'Amsterdam, du 16 oct. — Dette active, 4 1/8 0 00 00; idem différée 00 00 — Bill. de change 00 0/0 0/0 — Syndiat d'amor. 70 0/0 0/0 0, idem 3 1/2 0/0, 55 0/0 0/0 0/0 — Rente remb. 2 1/2, 00. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rus. Hope et C<sup>o</sup>, 95 5/8 à 97 1/2; idem ins. gr. li. 00 0/0 0/0. — idem C. Ham., 00; idem em. à l. 00 0/0 0/0. — Dan. à l'ind. 00 0/0 — Ren franc 0 1/2. 68 0/0 0/0 0. — Métall. 84 3/8 0/0. — Naples Falc. 74 7/8; idem à Lond., 00 — Perp. à Aust. 60 — 1/8 0/0 0/0 00. — A. R. 1<sup>re</sup> levée, 000. — Rente perp., 00 00 — Lots de Pologne, 00 0. — Brésil., 00 0/0. — Grec 2<sup>e</sup> levée, 00 0/0. — Contr. de guerre 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 0/0 0/0.

#### Bourse d'Anvers du 17 octobre.

Changes.	a courts jours.	a 2 mois.	a 3 mois.
Amsterdam	114 av.	A	
Londres.	40 1/10 1/2	40 1/8	A
Paris.	118 b		A 35 1/4
Francfort.	36	A 35 7/8	
Hambourg.	35 5/8	35 3/8	
Escompte 0 0/0			

Effets publics. — Métalliques. 88 1/2 00 P. — Lots portugais 382 0/0 0. — Napolitains. 75 0/0 P 00 00. — Guelphes 78 1/2 00. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris, 00 0/0 0. — Idem Amsterdam. 49 1/8 0/0 00 — Anglo-Am. 70 0/0 P — Lots de Pologne 98 1/2 P. — Anglo-Am. siliens, 49 0/0 A. — Emprunt romain, 78 3/4 00. — Emprunt belge de 21 millions 99 3/4 A. — idem de 10 mill., 99 3/4 A. — idem de 12 millions, 75 0/0.

Arrivages au port d'Anvers, du 17 octobre.  
Le yacht danois Wenskop, cap. Petersen, ven. de Kopenhagen, chargé de colza.  
Le tjalk oldenb 4 Gebroeders, cap. Wilts, ven. de Veerwerf, chargé de colza.  
La goélette française 2 Frères, cap. Morel, ven. du Havre, chargé de tabac et plâtre.  
Le kof hanov. Anna Elisabeth, cap. Anner, ven. de Hambourg, chargé de diverses marchandises.

Bourse de Bruxelles, du 16 oct. — Emprunt de 42 millions, intérêt 5. 99 3/4 0. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 5/8 A — Emprunt de 24 millions, 74 7/8 P.

H. Lignac, impr. du Journal rue du Pct-d'or, n° 622, à Liège.